



Distr. : générale
23 août 2012

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Quatorzième session

Réunion du groupe d'experts

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 10 et 11 septembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Exposés sur les questions concernant l'action de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) : projet de programme de travail indicatif de la CMAE, y compris les programmes régionaux prioritaires

Projet de programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour l'exercice biennal 2013-2014

Note du secrétariat

I. Propositions concernant le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014

A. Introduction

1. Le principal objectif de la quatorzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement consiste à offrir aux ministres africains de l'environnement une plateforme pour délibérer des questions de fond importantes pour l'Afrique dans le prolongement des principaux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, récemment tenue à Rio de Janeiro (Brésil). De plus, lors de sa dix-neuvième session ordinaire récemment achevée, l'Assemblée de l'Union africaine a demandé à la Conférence d'analyser les conclusions de la Conférence sur le développement durable et de donner des orientations sur la voie à suivre. La réunion s'intéressera donc aux incidences des conclusions de la Conférence sur le développement durable pour l'Afrique et devra traiter les points suivants : analyse des conclusions de la Conférence sur le développement durable, leurs incidences pour l'Afrique et leur suivi, y compris la mise en œuvre aux niveaux régional et national de l'économie verte, le cadre dans lequel inscrire les mesures et les préparatifs en prévision de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Les ministres prenant part à la session devront aussi examiner les progrès accomplis en ce qui concerne :

a) Les préparatifs de l'Afrique en prévision de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en novembre et décembre 2012 à Doha;

b) Les préparatifs de l'Afrique concernant la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité et la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu à Hyderabad (Inde) en octobre 2012.

* AMCEN/14/EGM/1.

3. Les ministres procéderont à l'examen de la situation de la Conférence ministérielle africaine compte tenu des comités techniques spécialisés de l'Union africaine et des questions connexes. Les ministres délibéreront également sur la situation du Fonds d'affectation spéciale de la Conférence et son utilisation. Il ressort des données disponibles que les versements des contributions des États membres demeurent plutôt lents, ce qui entrave l'application efficace des décisions et du programme de travail de la Conférence. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des évaluations critiques afin de pouvoir donner de nouvelles orientations sur la démarche à suivre pour accroître les contributions au Fonds d'affectation spéciale.
4. Le groupe d'experts portera également à l'attention des ministres, pour qu'ils les examinent, d'autres questions telles que la question du mécanisme de coordination proposé pour le Groupe des négociateurs africains sur la biodiversité; le processus d'établissement du rapport sur les Perspectives de l'environnement africain; l'examen, par l'Organe de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; la commémoration de la Journée africaine de l'environnement et la ratification de la version révisée de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles; et la possibilité de consolider le Cadre décennal des programmes régionaux africains relatifs aux modes de consommation et de production viables ainsi que le Mécanisme africain d'éco-étiquetage.
5. Au cours des dernières années, il a été tenu compte lors de l'élaboration des programmes de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement des engagements pris par les chefs d'État et d'autres parties prenantes dans la Déclaration des Nations Unies pour le millénaire; par l'Assemblée de l'Union africaine; dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable; au titre des objectifs du Millénaire pour le développement; et des objectifs et décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement adoptés lors de ses sessions.
6. Il convient donc de noter que le présent projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014 tient compte des principales conclusions de la Conférence sur le développement durable, de la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui vient de se terminer ainsi que d'autres questions et initiatives pertinentes intéressant l'environnement et le développement durable en Afrique. Le programme de travail sera affiné pour tenir compte des conclusions et décisions de la présente session.

II. Groupes d'activités prévus dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014

7. Le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014 est constitué de groupes de programmes régionaux prioritaires, de processus faisant appel aux conventions sur l'environnement et d'activités connexes de sensibilisation et de renforcement des capacités à mettre en œuvre durant la période biennale. Ces groupes d'activités sont exposés plus bas.

A. Programmes prioritaires régionaux

8. Le document issu de la Conférence sur le développement durable souligne l'engagement politique des participants à la Conférence visant à favoriser le développement durable et invite les gouvernements et les partenaires du développement à renforcer et consolider encore leurs initiatives tendant à une intégration efficace des dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable à leurs politiques et stratégies. Il insiste en outre sur certaines des principales mesures devant être prises aux niveaux national, régional et mondial pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux essentiels.
9. Bien que les mesures particulières devant être prises dans les principaux domaines examinés dans le document issu de la Conférence puissent varier d'un pays à l'autre, il existe des mesures communes qui pourront être prises par les pays aux fins de mise en œuvre de certains programmes.
10. Il est en outre proposé d'inclure dans le programme de travail pour 2013-2014 un certain nombre de programmes régionaux phares ayant pour objet d'aider les pays africains à donner effet aux principales conclusions de fond de la Conférence sur le développement durable. Ces programmes pourraient être les suivants :
 - a) Un partenariat africain pour une économie verte (PAEV);
 - b) Un programme africain d'adaptation fondé sur les écosystèmes (PAAFE);

- c) Un programme africain d'utilisation durable de l'énergie (PAUDE);
- d) Un partenariat pour des modes de consommation et de production viables en Afrique (PMCPV);
- e) Un programme africain de gestion intégrée des déchets (PAGID);
- f) Une évaluation intégrée de l'environnement aux fins de planification d'un développement durable;
- g) Un programme de coopération entre l'Afrique, le Brésil et la Chine aux fins du développement durable de l'Afrique (PC-ABC-DDA).

B. Conventions sur l'environnement

11. Les éléments clés de ce groupe d'activités sont les conventions sur l'environnement suivantes :
- a) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
 - b) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - c) Convention sur la diversité biologique;
 - d) Convention relative aux produits chimiques;
 - e) Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'océan Indien occidental (Convention de Nairobi) et Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre (Convention d'Abidjan);
 - f) Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, telle que révisée (Convention de Maputo);
 - g) Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique.

C. Activités en matière de renforcement des capacités (autres)

12. Les éléments clés de ce groupe d'activités sont entre autres les suivants :
- a) Processus d'établissement du rapport sur l'*Avenir de l'environnement en Afrique* et Réseau d'information sur l'environnement africain;
 - b) Éducation environnementale et apprentissage technologiquement assisté;
 - c) Commémoration de la Journée africaine de l'environnement (Journée de Wangari Maathai).
13. Pour de plus amples détails sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014, on se reportera à l'annexe au présent document. Le tableau qui y figure expose les grandes lignes des principaux objectifs et éléments clés du programme de travail ainsi que les activités concrètes à entreprendre dont on indique les collaborateurs éventuels.

III. Conclusion

14. Comme indiqué dans le rapport du secrétariat pour l'exercice biennal allant de juillet 2010 à août 2012 (AMCEN/14/EGM/3), à l'exception de la mise en œuvre de certaines activités dans des domaines thématiques déterminés, les efforts tendant à développer les activités ont en général été vains en raison des perpétuelles difficultés financières que connaît la Conférence. Il faut espérer que la présente session aboutira à des progrès permettant de remédier à cette principale difficulté qui empêche d'améliorer la mise en œuvre des programmes de travail et des décisions de la Conférence.
15. Les programmes prioritaires régionaux proposés ci-dessus en vue de leur insertion dans le programme de travail pour la période biennale 2013-2014 offrent l'occasion de développer les activités de la Conférence. Ils donnent également la possibilité de mobiliser davantage de ressources nécessaires à la réussite de leur mise en œuvre. Le succès qu'a connu la mise en œuvre des activités concernant les changements climatiques au cours des deux derniers exercices biennaux montre clairement comment procéder pour réussir.

Annexe

Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2013–2014

| <i>Domaine d'activité</i> | <i>Objectifs</i> | <i>Activités concrètes</i> | <i>Collaborateurs (Liste indicative)</i> |
|---|---|--|---|
| 1. Programmes prioritaires régionaux | | | |
| Partenariat africain pour une économie verte (PAEV) | Fournir une structure d'appui coordonnée et intégrée aux pays africains durant leur phase de transition vers une économie verte | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes et approches régissant l'économie verte et les activités écologiques aux politiques et processus de planification nationaux • Conception de villages écologiques aux fins d'une économie verte au niveau local • Mobiliser des moyens financiers, techniques et technologiques ainsi que des ressources pour promouvoir une économie verte • Consolider et diffuser au niveau régional les principaux enseignements et meilleures pratiques procédant de la région et de l'extérieur • Fournir une assistance technique et un appui aux politiques aux fins de stratégies et programmes de création d'emplois reposant sur l'économie verte | Commission de l'Union africaine et son organe de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Organe du NEPAD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du Travail, Banque africaine de développement (BAD), Fonds mondial pour la nature (WWF), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) |
| Programme africain d'adaptation fondé sur les écosystèmes (PAAFE) | Mettre en œuvre des mesures d'adaptation favorisant la résilience des écosystèmes et communautés de l'Afrique subsaharienne et mettre à l'Afrique à même de mieux utiliser les possibilités actuelles et qui se font jour | <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des projets pilotes d'adaptation ciblés reposant sur des écosystèmes de faible dimension • Intégrer les mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes ou politiques et stratégies nationales • Obtenir l'accès à des financements plus importants aux fins de mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes au moyen d'un appui technique destiné à l'élaboration de propositions de projet • Mettre en place et consolider un réseau africain dispensant des connaissances sur les mesures d'adaptation | PNUE, PNUD, Centre africain pour les politiques climatiques |

| <i>Domaine d'activité</i> | <i>Objectifs</i> | <i>Activités concrètes</i> | <i>Collaborateurs (Liste indicative)</i> |
|---|--|---|---|
| Programme africain d'utilisation durable de l'énergie (PAUDE) | Développer les secteurs favorisant l'utilisation durable des énergies en mettant en particulier l'accent sur les trois principaux objectifs de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies intitulée Énergie durable pour tous dans le but d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir le développement durable | <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie africaine aux fins de mise en œuvre de l'Initiative Énergie durable pour tous Développer les sources d'énergies renouvelables, y compris géothermiques, solaires et éoliennes Favoriser les rendements énergétiques des bâtiments, des industries et des particuliers grâce à des programmes d'appui technique et des programmes novateurs de maîtrise de la demande d'énergie | Commission de l'Union africaine et son organe de planification et de coordination du NEPAD, PNUE, BAD, PNUD, et Centre africain pour les politiques climatiques |
| Partenariat pour des modes de consommation et de production viables en Afrique (PMCPV) | <p>Concevoir des politiques pour une consommation et une production viables aux niveaux local et national, améliorer l'accès aux produits africains durables sur les marchés régionaux et mondiaux et développer les cadres institutionnels en vigueur, y compris la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, le Mécanisme de coordination des institutions régionales dont l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique</p> <p>Veiller à l'établissement de liens solides et de synergies entre les programmes décennaux africains et de l'Organisation des Nations Unies concernant les modes de consommation et de production viables</p> | <ul style="list-style-type: none"> Développer les moyens des réseaux et mécanismes existants au niveau régional dans les domaines de la consommation et de la production viables ainsi qu'en ce qui concerne les nouvelles questions se faisant jour en matière de production et de consommation Concevoir et mettre en œuvre aux niveaux local et national des programmes de consommation et de production viables Concevoir des initiatives régionales permettant d'assurer un appui direct aux petites et moyennes industries et aux groupes communautaires recourant à des pratiques novatrices en matière de consommation et production viables Renforcer les structures existantes en matière de connaissances et favoriser la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement, diffuser les connaissances utiles aux régions et favoriser la reprise des meilleures pratiques | PNUE, ONUDI, CEA, Table ronde africaine sur la consommation et la production viables, Ministère fédéral allemand de l'environnement |
| Programme africain de gestion intégrée des déchets (PAGID) | Mettre les pays africains mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de gestion intégrée des déchets visant à les transformer en ressources utiles de façon, ce faisant, à atteindre un triple objectif, à savoir valoriser les déchets d'un point de vue économique, créer des emplois et réduire la pollution du milieu | <ul style="list-style-type: none"> Développer les moyens des centres urbains africains afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des programmes de gestion intégrée des déchets solides Aider les pays africains à concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques Assurer un appui technique aux pays africains qui transforment la biomasse agricole en énergie ainsi qu'en d'autres produits dérivés utiles | PNUE, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), PNUD, Centre des Nations Unies pour le développement régional |
| Évaluation intégrée de l'environnement aux fins de planification d'un développement durable | Fournir des informations synthétisées, fiables et à jour sur l'environnement pouvant être utilisées par les structures de planification nationales ainsi que les éléments de base permettant de prendre des | <ul style="list-style-type: none"> Concevoir des moyens et produits d'évaluation intégrée de l'environnement aux fins de planification du développement national | PNUE, Centre mondial de surveillance pour la conservation, GRID (Base de données sur les ressources |

| <i>Domaine d'activité</i> | <i>Objectifs</i> | <i>Activités concrètes</i> | <i>Collaborateurs (Liste indicative)</i> |
|---|---|---|--|
| | décisions et d'élaborer des politiques rationnelles au niveau national | <ul style="list-style-type: none"> Développer les moyens nationaux d'évaluation intégrée de l'environnement Fournir un appui aux pays pour qu'ils puissent procéder à des évaluations intégrées de l'environnement national | mondiales)-Arendal |
| Programme de coopération entre l'Afrique, le Brésil et la Chine aux fins de développement durable de l'Afrique (PC-ABC-DDA) | Créer une fondation qui permette de consolider la coopération Sud-Sud et de favoriser le développement durable en Afrique | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser une meilleure compréhension des principales questions d'importance mondiale dans le domaine du développement durable ainsi que l'harmonisation des positions en la matière Fournir un appui technique et stratégique qui garantisse la viabilité écologique des investissements du Brésil, de la Chine et des sociétés relevant de ces deux pays en Afrique Procéder au transfert des connaissances et technologies de la Chine et du Brésil vers l'Afrique afin que les pays africains soient plus à même de mieux gérer leurs ressources naturelles | Commission de l'Union africaine et son Organe de planification et de coordination du NEPAD, PNUE, Gouvernements brésilien et chinois |
| 2. Conventions sur l'environnement | | | |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> Appuyer et faciliter les efforts du continent africain pour parvenir à une vision commune sur la question des changements climatiques et pour qu'il parle d'une seule voix et en connaissance de cause aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Mieux coordonner et | <ul style="list-style-type: none"> Actualiser la position de négociation commune de l'Afrique aux fins des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques Mise en œuvre du cadre global des | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, PNUE, Commission de l'Union africaine, Centre africain pour les politiques climatiques |

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/报告?reportId=5_16163

